



## L'actualité des instances DS et DPP

### Réunion DPP du 20 novembre 2024

Les « DPP », comment ça marche ? Suivez le [lien](#)  
C'est qui ? C'est quand ? Les réponses [ici](#)

#### Les questions de la CFE-CGC

##### Jours Bonification

Nous constatons que les règles concernant l'acquisition des jours de bonification ont évolué (règle du lundi au vendredi obligatoire contrairement à précédemment où il était possible d'acquérir des jours bonification en posant ses congés par exemple du mardi au mardi). Si c'est bien le cas, pouvez-vous faire une communication auprès de l'ensemble du personnel via un flash info ?



##### Transparence des salaires

Une nouvelle directive européenne vient impacter le droit français sur la transparence des salaires. Celle-ci devra être mise en place avant juin 2026. Pouvez-vous nous dire le calendrier envisagé par la CDC ? Cette directive traite également des différences salariales (écart 5% pour un même poste). Comment sera calculé et appliqué ce montant ?



##### Dépenses Cabinet du DG

Quel est le montant des dépenses liées au DG et DGA concernant les accompagnements (formation/coaching) en cette période de réductions budgétaires et de recasage politique ? Quel est le montant des frais de remboursement du DG et DGA (remboursement frais de bouche / déplacements...) sur les 3 dernières années ?

#### Les réponses de la DRH

Les règles n'ont pas évolué. L'acquisition se fait du lundi au lundi. Ils n'ont jamais été acquis sur une autre période de 5 jours.

##### L'analyse CFE-CGC:

*Vous voyez pourquoi ne pas avoir de traçabilité sur les historiques de Next est un problème ? Nous sommes plusieurs à avoir pu constater la modification du texte, mais comme nous n'avons pas accès aux historiques de saisies, et que nous ne faisons pas de copies d'écran intempestifs, nous ne pouvons qu'accepter cette réponse...*

Le sujet est actuellement en cours d'étude.

##### L'analyse CFE-CGC:

*LA CFE-CGC reste vigilante sur ce sujet, et ne manquera pas de poser la question à chaque DPP jusqu'à ce que la DRH apporte une réponse.*

Cette question ne relève pas de la DPP.



##### L'analyse CFE-CGC:

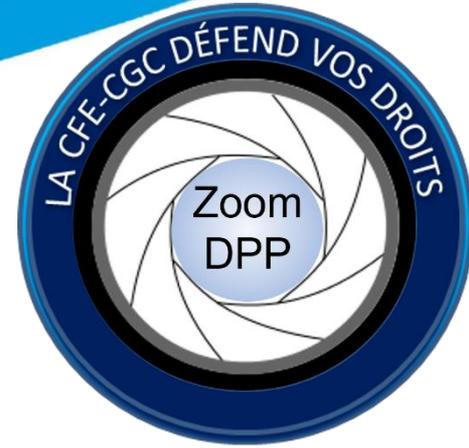
*Cette question ne relève donc de rien, puisqu'on ne peut la poser nulle part. Circulez, il n'y a rien à voir...*

## CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

[CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr](mailto:CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr)



### Réunion DPP du 20 novembre 2024

#### Les questions de la CFE-CGC

##### Protection Sociale Complémentaire

Plusieurs formations concernant la PSC ont été réalisées (« Webinaire : tout savoir sur votre nouvelle couverture santé et prévoyance » du 20 septembre, notamment). Lors de celles-ci, la Mutuelle Générale s'était engagée à répondre à l'ensemble des questions posées. Pouvez-vous nous dire si cela a été fait et nous transmettre les questions/réponses ?



##### Changement de statut contractuel

En 2023 et 2024, en dehors de Olivier Sichel, des agents sont-ils passés d'un statut de fonctionnaire à un statut de privé ? (hors CDP)

#### Les réponses de la DRH

La foire aux questions figurant sur la fiche Next ([https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pr2\\_21349\\_93/cnp/lmg-protection-sociale-complementaire-droit-privé](https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/pr2_21349_93/cnp/lmg-protection-sociale-complementaire-droit-privé)) a été enrichie des questions posées lors du webinaire : [https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/1550045043\\_DBFileDocument/meg-cdc-webinaire-privé-du-5-novembre-2024-reponses-faq-envoi-cdc?preview=true&details=true](https://next.caissedesdepots.fr/jplatform/jcms/1550045043_DBFileDocument/meg-cdc-webinaire-privé-du-5-novembre-2024-reponses-faq-envoi-cdc?preview=true&details=true)

Aucun agent n'est concerné en 2023. Deux agents sont concernés en 2024 : 1 directeur général adjoint devenu cadre hors grille, et 1 SACS devenu CEB.

##### L'analyse CFE-CGC:

*On vous l'avait dit qu'on la reposerait cette question. Passer du statut de fonctionnaire à celui de privé est donc possible. Nous demanderons à la DRH le process mis en place pour cela lors d'une prochaine DPP...*

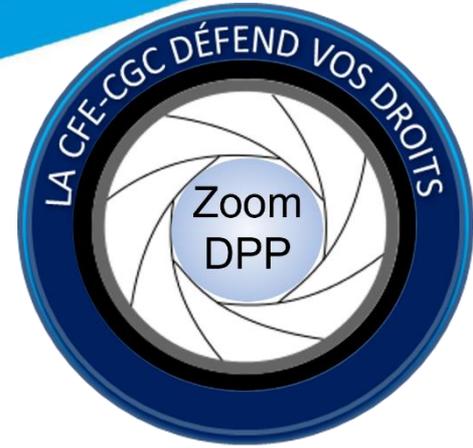


## CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houbine à l'adresse mail :

[CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr](mailto:CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr)



### Réunion DPP du 20 novembre 2024

#### Les questions de la CFE-CGC

##### Matériel en télétravail/RSE

Dans le cadre du télétravail et de l'accompagnement financier prévu pour l'équipement de son domicile (50 % dans la limite de 300 euros de remboursement), est-il possible de se faire rembourser des frais correspondants à la réparation de matériels en fin de vie (assise usée d'un siège ergonomique, ampoules/tubes LED pour une lampe de bureau, frais de livraison de ces pièces détachées, ...) ? Cela ne semble pas prévu dans l'accord initial mais en terme écologique, cela semble particulièrement pertinent pour la RSE (économie circulaire en évitant le remplacement complet d'un article).



#### Les réponses de la DRH

Le remboursement des frais de réparation du matériel bureautique acquis dans le cadre de l'accord QVT pour le télétravail n'est effectivement pas prévu, seul l'achat étant concerné. Il serait, en effet, très difficile, voire impossible de réaliser un rapprochement de facture entre des frais de réparation concernant du matériel précédemment remboursé dans ce cadre et des réparations effectuées sur tout autre matériel utilisable en télétravail.

##### L'analyse CFE-CGC:

Réponse écrite très loin de la réponse orale en réunion, où on nous avait dit que la question était excellente et qu'elle serait étudiée sérieusement. Manifestement elle termine aux oubliettes faute d'intérêt et de bonne volonté.

##### Rôle du manager

Quel est l'impact du projet BEE pour les managers ? Combien de managers seront impactés ? Quel sera l'accompagnement ?



Il sera répondu ultérieurement à cette question.

##### L'analyse CFE-CGC:

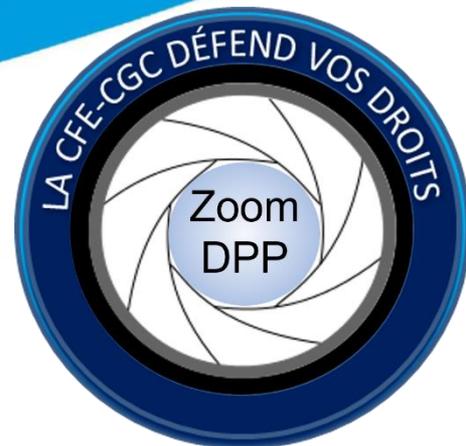
Nous notons de reposer la question...

## CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houbine à l'adresse mail :

[CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr](mailto:CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr)



## L'actualité des instances DS et DPP

### Réunion DPP du 20 novembre 2024

#### Les questions de la CFE-CGC

##### Connexion PC

Il y a un blocage du PC au bout de 72 jours d'inactivité.  
Quelle est la procédure (blocage et/ou reprise)  
concernant les personnes en arrêt long (congés  
maternités, longues maladies) ?



**Soyez-en certains, la CFE-CGC ne faiblira  
pas et continuera de porter vos questions !**

#### Les réponses de la DRH

Cette procédure a été mise en place principalement pour des aspects de sécurité afin de garantir que le poste de travail qui se reconnecte dispose du bon niveau de mises à jour.

Le dispositif comporte 2 étapes distinctes :

- Au bout de 30 jours de non-connexion au réseau entreprise, le pc est provisoirement désactivé automatiquement
  - Puis au bout d'un an, le pc est définitivement supprimé du SI
- De ce fait, voici la procédure à appliquer lors du retour du collaborateur après les 30 jours de non-connexion :
- Si la période de non-connexion est inférieure à 1 an, l'utilisateur sollicite son correspondant informatique qui va lancer la démarche de réactivation avec CDC Informatique (opération rapide pour une réactivation)
  - Si la période de non-connexion est supérieure à 1 an, l'utilisateur sollicite son correspondant informatique qui va lancer la démarche de réactivation plus lourde avec CDC Informatique, celle-ci impliquant une remasterisation du pc portable au kiosque IT.



<https://cdc.cfe-cgc.fr>



## CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

[CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr](mailto:CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr)